BAREME D'HONORAIRES – DU PARC IMMOBILIER - 2025

TRANSACTIONS

Prix inférieur à 49 999 €	:	FORFAIT 3000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	:	FORFAIT DE 6000 € TTC
De 100 000 € à 179 999 €	:	FORFAIT DE 11000 € TTC
De 180 000 € à 289 999 €	:	6 % TTC
De 290 000 € à 399 999 €	:	5,5% TTC
A partir de 400 000 €	:	5% TTC

GESTION LOCATIVE

Loyers jusqu'à 700 € CC	:	7,5 % TTC
Loyers de 701 € à 1500 €	:	7 % TTC
Loyers 1501 € à 2000 €	:	6 % TTC
Au-delà de 2001 €	:	5 % TTC

Le barême s'applique sur toutes les sommes encaissées par l'agence (loyer+charges)

Honoraires de gestion pour un parking/box/garage : 12% HT avec un minimum de 8 € HT/mois

Si Assurance GLI :

Loyers Impayés : 2 % + 0,25 % d'honoraires des sommes quittancées

Vacance Locative : 1,9 % + 0,30 % d'honoraires des sommes quittancées

LOCATION A USAGE D'HABITATION

- Honoraires TTC visite du preneur, constitution du dossier, rédaction du bail :
  - *Zone non tendue : 8€/m2*
  - *Zone tendue : 10 €/m2*
  - *Zone non tendue : 12 €/m2*

- Honoraires TTC d'établissement d'état des lieux : 3 €/m2

Honoraires appliqués au bailleur : somme équivalente aux honoraires du preneur

LOCATION DE LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel : 30% HTHC

PRESTATIONS DE BUREAUX ET ADMINISTRATIVES

Avenant au bail (changement de colocataire, etc)	: 300 € TTC
Forfait location parking, garage, etc	: 200 € TTC

du PARC IMMOBILIER
20/22 Place Aristide BRIAND 33400 TALENCE
RCS N° 799459201 - S.A.S au capital de 7500 € euros
Représentée par Monsieur Edouard du Parc - Président
Carte Professionnelle Gestion et Transaction : CPI33012017000021154
Délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde
Garant : SOCAF 26, Avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie : Gestion 600000 Euros - Transaction Sans maniement de fonds 110 000 Euros
Mail : duparcimmobilier@gmail.com / Tel : 06 28 07 31 06